



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal le 6^{ième} jour du mois de mai 2024, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

N° de résolution
ou annotation

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e) :

Madame la conseillère:

Sylvie De Blois

Messieurs les conseillers:

Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants.
7. Résolution - Achat matériel Savard Médicus.
8. Résolution - Autorisation processus d'appel d'offres déneigement municipaux.
9. Résolution - Achat équipement loisirs.
10. Résolution - Achat véhicule travaux publics.
11. Résolution - Travaux terrain des loisirs.
12. Divers.
 - 12.1 Demande d'aide financier « Les Voizelles de l'Île d'Orléans ».
 - 12.2 Demande de collaboration « Tir de tracteur de l'Île-d'Orléans ».
13. Rapport des élus sur les divers comités.
- 14 Période de questions.
15. Levée ou ajournement de la séance.



24-042 Résolution
ou annotation

24-043

24-044

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois , Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024.

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2024.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois d'avril totalisant 48 858.91 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 20 109.89 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. DEPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS.

RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS

Le maire M. Jean-Pierre Turcotte a présenté, lors de la séance du Conseil municipal du 6 mai 2024, les faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe.

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} mai 2023, il me fait plaisir de partager aux citoyens, citoyennes, les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022, tel que vérifié par Mallette Société de comptables professionnels agréés.

	<u>2022</u>		<u>2023</u>	
	Budget	Résultats	Budget	Résultats
Revenus				
Taxes	1 061 714 \$	1 107 803 \$	1 126 890 \$	1 153 104 \$
Transferts	15 295 \$	18 545 \$	17 549 \$	25 451 \$
Services rendus	79 620 \$	108 956 \$	73 557 \$	81 660 \$
Imposition de droits	7 100 \$	61 406 \$	7 100 \$	30 424 \$
Amendes et Pénalités	700 \$	2 659 \$	700 \$	2 834 \$
Autres revenus d'intérêt	2 610 \$	6 775 \$	2 610 \$	6 254 \$
Autres revenus	5 000 \$	9 394 \$	5 000 \$	18 58 \$
Total des revenus	1 172 039 \$	1 315 538 \$	1 233 406 \$	1 318 316 \$



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Famille I.O., Qué.**

Dépenses					
Administration générale	406 550 \$	427 358 \$	450 277 \$	427 112 \$	
Sécurité Publique	257 171 \$	274 216 \$	269 933 \$	258 680 \$	
Transport	46 170 \$	45 193 \$	47 105 \$	53 452 \$	
Hygiène du milieu	123 130 \$	133 723 \$	135 948 \$	144 789 \$	
Aménagement urbanisme et développement	7 000 \$	9 555 \$	7 000 \$	10 379 \$	
Loisirs et Culture	209 125 \$	202 938 \$	218 200 \$	238 150 \$	
Frais de financement	19 778 \$	18 328 \$	15 378 \$	30 890 \$	
Amortissement des immos		358 420 \$		357 295 \$	
	1 068 924 \$	1 469 731 \$	1 143 841 \$	1 520 747 \$	
Excédent (déficit) de l'exercice	103 115 \$	(154 193) \$	89 565 \$	(202 431) \$	
<u>Conciliation à des fins fiscales</u>					
Immobilisations					
Amortissement des immobilisations		358 420 \$		357 295 \$	
Prêts					
Remboursement		1 457 \$		1 529 \$	
Financement					
Remboursement de la dette à long terme	(83 715) \$	(162 567) \$	(99 815) \$	(100 167) \$	
Affectations					
Activités d'investissement	(10 000) \$	(5 565) \$	(10 000) \$	(24 719) \$	
Excédent accumulé non affecté		54 100 \$			
Excédent accumulé affecté		15 000 \$	20 250 \$	20 250 \$	
	(10 000) \$	63 535 \$	10 250 \$	(4 411) \$	
	(93 715) \$	260 485 \$	(89 565) \$	254 180 \$	
Excédent de fonctionnement		106 652 \$		51 757 \$	
de l'exercice à des fins fiscales					

N° de résolution
ou annotation

Réalisations 2023.

- Relocalisation des poteaux de Bell Canada Route du Mitan
- Réfection de la Route du Mitan
- Acquisition Équipement Eaux Usées

Planification 2024.

- Poursuite du projet du Quai.
- Procéder à l'acquisition d'un véhicule travaux publics
- Refaire les enseignes municipales
- Acquisition Église
- Garage Municipal



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

7. RÉSOLUTION - ACHAT MATÉRIEL SAVARD MÉDICUS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'article 8 du règlement # 2019-309, sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans permet d'octroyer de gré à gré.

ATTENDU QUE le conseil municipal, a pris connaissance de la soumission de Savard Médicus, afin de procéder à l'acquisition de matériel pour l'arrivée d'un élève à besoins particuliers.

24-045

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Baptiste Alagnoux, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **et unanimement résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accepter** la soumission de Savard Médicus, au montant de 4 635.79 \$.

8. RÉSOLUTION - AUTORISATION PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES DÉNEIGEMENT MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE le contrat de déneigement pour les chemins municipaux, trottoirs, et autres endroits publics municipaux s'est terminé à la fin de la saison 2023-2024 ;

ATTENDU QU'UN nouveau contrat devra être octroyé pour les saisons 2025-2026, par la Municipalité ;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du règlement numéro 2019-309, le conseil a choisi de procéder par appel d'offres sur invitation pour son octroi ;

ATTENDU QUE le conseil désigne la directrice-générale /greffière-trésorière, afin de procéder aux appels d'offres ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été informés de l'identité des entreprises qui seront invitées et des modalités de l'appel d'offres.

24-046

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Lévesque, **Appuyée par** Richard Therrien, **et unanimement résolu** que le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans autorise la Directrice-générale & greffière-trésorière, à procéder aux appels d'offres sur invitation.

9. RESOLUTION – ACHAT EQUIPEMENT DE LOISIRS.

ATTENDU QUE l'article 8 du règlement # 2019-309, sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans permet d'octroyer de gré à gré.

ATTENDU QUE le conseil municipal, a pris connaissance de la soumission de P.C. Court.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Therrien, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **et unanimement résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder le** contrat pour un montant de 21 660 \$ avant taxes la dépense est admissible aux travaux de la TECQ.

24-047

10. RESOLUTION - ACHAT VEHICULE TRAVAUX PUBLICS.

ATTENDU QUE le conseil municipal, désire procéder à l'acquisition, d'un véhicule pour les travaux publics.

ATTENDU QU'EN respect du règlement 2019-309, sur la gestion contractuelle, la Municipalité de Sainte-Famille peut accorder un contrat de gré à gré pour cette opération.

ATTENDU QUE malgré l'octroi de gré à gré pour cette opération une vérification de prix peut être effectuée.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Baptiste Alagnoux Appuyée par Yves Lévesque résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser, la Directrice générale & greffière-trésorière, à entamer les démarches auprès de divers concessionnaires.

N° de résolution
ou annotation

11. RESOLUTION - TRAVAUX TERRAINS DES LOISIRS.

Remis

12. DIVERS.

12.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « LES VOIZELLES DE L'ÎLE D'ORLÉANS ».

24-049

Sur une proposition de Yves Lévesque Appuyée par Richard Therrien résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder un montant de 100 \$, à l'organisme.

12.2 DEMANDE DE COLLABORATION « TIR DE TRACTEUR DE L'ÎLE D'ORLÉANS ».

24-050

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser l'évènement prévu samedi, le 10 août 2024.

13. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

14. PERIODE DE QUESTIONS.

15. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

24-051

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 15.


Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal